

## UT2 – Réponses à l’AERES

### Réponses des porteurs de projets

#### Domaine ALL

##### Mention Communication et Arts du spectacle

Les responsables du dossier de demande d’habilitation d’une licence Communication et Arts du spectacle remercient les évaluateurs pour l’attention qu’ils ont bien voulu porter à ce dossier. Ils relèvent avec plaisir que lesdits évaluateurs estiment ce projet de création tout à fait opportun, en soulignant sa dimension interuniversitaire (co-habilitation et partenariat entre les trois universités toulousaines)

Comme l’indiquait le dossier présenté à l’AERES, cette licence se veut pleinement bi-disciplinaire et l’équilibre entre la Communication et les Arts du spectacle a été particulièrement réfléchi. C’est pourquoi les masses horaires sont au bout du compte équivalentes : la différence soulignée dans le rapport se limite en tout et pour tout à 25 h de plus consacrées à la pratique scénique en L2 majeure Arts du spectacle. On rappellera qu’historiquement les enseignements artistiques à l’Université on toujours bénéficié d’une masse horaire légèrement supérieure vu, précisément, la nature de l’enseignement pratique ; d’autre part, ce très léger différentiel est parfaitement compensé au niveau du L3 (voir la maquette du L3 communication portée par l’Université Toulouse 3).

De même, la demande de renforcement du potentiel d’intervenants en Communication est *de facto* prise en compte si l’on considère qu’interviennent dans cette discipline les enseignants mentionnés en 7<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, et 18<sup>e</sup> section pour ce qui relève de la dimension audiovisuelle de la discipline. Le potentiel est ainsi exactement équilibré entre Arts du spectacle et Communication.

Concernant l’amélioration du pilotage de la licence, il est à noter que se met en place un Département spécifique en Communication et Arts du spectacle. Ce cadre administratif et pédagogique permettra de répondre aux recommandations des évaluateurs, d’autant plus qu’il sera pensé, avec le soutien de la direction de l’Université, comme un département pilote expérimental. Par ailleurs, la généralisation de l’accès à l’Environnement Numérique de Travail sur l’Université va permettre un suivi individualisé accru des étudiants, palliant l’hétérogénéité des projets de formation de ces derniers ; il participera pleinement du caractère innovant de la nouvelle licence.